

Les retraités de la SFR aux côtés des collègues Aider au vote des actifs !

Les élections professionnelles vont se tenir du 27 novembre au 4 décembre à 17 heures. Les retraités ne votent pas. Ce qui est normal. Mais les retraités membres de la SFR 92, n'ont-ils pas un rôle à jouer ?

Le résultat électoral n'aura-t-il pas une incidence sur le rapport des forces pour imposer à la fois la revalorisation de nos collègues en activité, la revalorisation de nos pensions, la défense d'un système de santé attaqué de toutes parts et la conquête de nouveaux droits, et la bataille pour un système d'éducation véritablement démocratique ?

Pour les luttes à mener, et il serait temps, contre l'austérité que l'oligarchie financière et le patronat veulent imposer ?

C'est une évidence, il faut que la FSU se renforce, et que les "syndicats-maisons" qui ont signé l'ANI, qui soutiennent toutes les attaques contre l'Education Nationale et les enseignants, qui s'inscrivent dans l'acceptation de l'austérité, les mensonges sur la dette, la nécessité d'abandonner les conquêtes sociales, soient minorés au maximum.

D'autant que l'organisation du scrutin, vote électronique sur une semaine, n'est pas mobilisateur et a été choisi pour affaiblir la FSU (dans toute la Fonction publique seule l'Education nationale à ce type de vote, dont il est évident qu'il défavorise le syndicalisme militant).

Les retraités adhérents des syndicats de la FSU et constituant la SFR 92, dans ces conditions peuvent jouer un rôle pour que la représentativité de la FSU soit renforcée : en donnant un "coup de main" dans leurs syndicats nationaux et beaucoup le font.

Mais aussi en s'adressant à leurs anciens collègues pour ceux qui bénéficient de leur retraite depuis peu. C'est le moment de revenir voir les collègues et de les convaincre de ne pas oublier de voter pour la FSU et ses listes.

Sans oublier les amis (dans d'autres académies ou département compris) qui sont susceptibles d'être électeurs de la FSU. Bref, selon ses possibilités contribuer à ce que le 4 décembre au soir prépare... les luttes du lendemain contre la politique mise en place et pour la satisfaction (que cela soit difficile est un autre problème) de nos revendications, y compris comme retraités.

Maurice Cukierman
Secrétaire de la section
FSU 92 des retraités

Mode d'emploi du vote électronique (SNES, SNEP, SNUEP)

Très important !

Il vous sera indispensable d'utiliser votre messagerie électronique professionnelle (ne pas confondre avec lprof !).

Rappel : Accéder à votre messagerie professionnelle par le site du Rectorat de Versailles : <https://messagerie.ac-versailles.fr>

Première connexion ?

Identifiant = initiale du prénom + nom Ex : jmartin

Mot de passe = votre NUMEN (disponible dans votre établissement).

L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que ceux utilisés pour accéder à lprof.

Messagerie professionnelle = prenom.nom@ac-versailles.fr

Puis, augmentez la capacité de la boîte (application Macadam) ET/OU transférez sur votre adresse personnelle : en bas à gauche allez dans "Options", puis "Transfert". Cochez "Activer le transfert automatique" et tapez l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez que le transfert soit effectué.

Vous recevrez ainsi sur votre messagerie personnelle les messages pro.

Les 4 étapes vous permettant de voter

A partir du 22 septembre, créer son espace électeur.

<https://vote2014.education.gouv.fr/emg-portal-webapp/frontend/> - /login

● choisir l'onglet **Créer mon compte**

● saisir son adresse professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr)

● choisir son mot de passe et le confirmer. Attention aux contraintes : le mot de passe doit faire plus de 8 caractères et contenir au moins 1 lettre majuscule, 1 lettre minuscule et 1 chiffre

● saisir à nouveau votre mot de passe (copier/coller impossible)

● saisir les informations qui figurent sur l'image (nombre ou mot)

● valider la création du compte en cliquant sur : Je crée mon compte

● se rendre sur la messagerie professionnelle ; cliquer sur

l'adresse indiquée dans le message pour valider votre mot de passe.

● aller sur votre espace électeur en utilisant votre adresse de messagerie professionnelle et le mot de passe créé qui vient d'être validé

A partir du 15 octobre, vérifier son inscription sur les listes électorales

● Vérifier les listes électorales : se rendre sur son espace électeur, choisir **mes Scrutins**

A partir du 4 novembre, récupérer son identifiant.

L'identifiant permettant d'accéder au bureau de vote électronique sera transmis avec la notice de vote entre le 4 et le 13 novembre sous pli cacheté à l'ensemble des électrices et des électeurs.

Pour les personnels affectés dans les établissements, il sera transmis par le chef d'établissement, le directeur d'école ou le chef de service contre émargement.

Pour les autres personnels, il sera transmis à l'adresse personnelle par voie postale.

Du 27 novembre au 4 décembre VOTEZ !

Connectez-vous en utilisant l'identifiant et le mot de passe

Votez FSU

Consultez le site internet de la FSU 92 sd92.fsu.fr

